

COMPTE-RENDU CHSCT DU 14 OCTOBRE 2019

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) s'est déroulé le 14 octobre. Le président en exercice, monsieur Quintin, n'est pas présent sans que madame Goutaudier qui le remplace dans cette fonction ne juge utile d'excuser son absence.

La séance débute par la lecture de la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques qui dénonce non seulement le « nouveau réseau de proximité » mais aussi l'absence de réponses appropriées données par la direction locale à des sujets de santé et de sécurité au travail pourtant essentiels. Nous proposons de ce fait de transmettre ces dossiers au CHSCT ministériel. La Présidente n'apporte aucune réplique à cette liminaire et semble pressée d'aborder l'ensemble des 10 points à l'ordre du jour.

Nous apprendrons plus tard que cet empressement était dû à la garden-party organisée à midi par la Préfète qui fête ainsi son arrivée dans le département de l'Aude. Nous supputons donc que l'absence de monsieur Quintin sans justification pourrait également être liée à cet événement !

La Direction affiche ouvertement son irresponsabilité et son laxisme dès l'évocation du premier point, à savoir l'approbation du procès-verbal du CHSCT du 25 mars 2019. Les organisations syndicales demandent en effet les motifs d'une présentation si tardive qui remet en cause l'exercice des droits syndicaux à vérifier la retranscription exacte des débats. Madame Goutaudier répond qu'« elle n'en sait rien ». Pour cette raison, les organisations syndicales votent à l'unanimité « contre ».

Le point suivant consiste en l'examen du plan d'actions relatif à la prévention des risques psychosociaux. Rappelons que les représentants du personnel ont décidé de boycotter le dernier groupe de travail du fait de l'imposition sans concertation préalable du « nouveau réseau de proximité » par la Direction locale. Madame Goutaudier décide de proposer au vote l'intégralité du plan d'actions. Or, les organisations syndicales ne disposent pas de ce document, celui-ci ne leur ayant pas été diffusé au préalable. Dès lors, afin de pouvoir l'étudier, nous demandons une interruption de séance : cela est, de façon surprenante et scandaleuse, refusé par la Présidente !

Effectivement, autoriser cette suspension aurait manifestement empêché madame Goutaudier de se présenter à l'heure aux festivités préfectorales !

Solidaires Finances Publiques ne peut que s'indigner de ces pratiques restreignant les droits syndicaux légitimes : documents distribués abruptement en séance sans possibilité de les étudier préalablement et refus d'en discuter avec les représentants du personnel.

La question des registres santé et sécurité au travail est ensuite évoquée. Nous constatons qu'un agent a été victime d'un claquage le 1^{er} août lors du déménagement suite aux travaux de désamiantage réalisés à la Cité Administrative, ce qui a occasionné un arrêt de travail. Il s'avère que, malgré la canicule, aucune bouteille d'eau, ni un quelconque rafraîchissement n'a été distribué aux agents concernés par ces travaux pénibles. Par ailleurs, un mèl daté du 26 juillet 2019 dénonçait déjà à la Direction cette situation intolérable générant des malaises, de l'irritabilité et une fatigue extrême. Fidèle à sa réactivité légendaire, la Direction locale répond le 30 août (soit 1 mois plus tard !) qu'« elle va effectuer des demandes de devis à des prestataires ».

Solidaires Finances Publiques s'indigne une nouvelle fois de la gestion déplorable et coupable par la Direction des épisodes de fortes chaleurs sur les sites non climatisés du département : pas de programme d'installation de la climatisation comme demandé pourtant depuis de nombreuses années par Solidaires Finances Publiques, pas de distribution de bouteilles d'eau et de brumisateurs comme prévu dans le plan canicule, etc...

Monsieur Maynaud intervient alors pour indiquer qu'il faut cesser d'infantiliser les agents, qu'il leur appartient de prendre leurs dispositions pour se désaltérer puisque « nous ne sommes pas dans un EHPAD » ! Il conteste par ailleurs le fait que l'agent a été victime d'un accident du travail en ironisant sur le fait que les organisations syndicales ne sont pas médecins.

Monsieur Maynaud, il est plus que temps désormais de vous reprendre ! Plutôt que de nier les souffrances au travail des agents, assumez enfin correctement vos fonctions de Directeur du pôle ressources humaines !

Nous interpellons à la suite la Direction sur l'absence de registre santé et sécurité informatisé depuis le mois d'avril : il nous est répondu qu'à la suite d'une panne, il sera peut-être opérationnel début 2020. Solidaires Finances Publiques dénonce cette absence de volonté de résoudre cette panne afin d'empêcher les agents du département de faire remonter les difficultés rencontrées sur leur lieu de travail au quotidien. Nous appelons donc tous les agents à adresser un mèl valant mention sur ce registre à monsieur Maynaud, avec copie à l'assistant de prévention, Jean-François Dupuy et aux représentants CHSCT Solidaires Finances Publiques pour toute remarque, même bénigne, relative à l'hygiène, la santé et la sécurité sur leur site.

Les fiches de signalement sont ensuite abordées, notamment celle relative à une altercation entre agents dans un poste comptable. Nous demandons quelle suite a été donnée par la Direction : celle-ci répond qu'une réunion a été organisée par le chef de service. Solidaires Finances Publiques attend d'autres mesures s'agissant de faits aussi graves en matière de risques psychosociaux et exige donc de la Direction des actions véritablement adaptées à la situation.

La fiche suivante concerne une agression subie à l'accueil du service départemental des amendes. Il s'avère qu'un cadre a été contraint de se présenter dans le hall pour calmer l'utilisateur, connu de la Justice pour menaces violentes. Solidaires Finances Publiques considère inadmissible qu'un agent se trouve en contact direct, sans protection aucune, avec un redevable violent. Nous rappelons à la Direction locale que nous avons dénoncé à maintes reprises les risques liés à un accueil non sécurisé dans ce service. La Direction minimise une nouvelle fois la gravité des faits et n'apporte aucune réponse à ces légitimes interrogations.

Enfin, la fiche de signalement établie par Solidaires Finances Publiques visant à interpellier la Direction locale sur les risques psychosociaux induits par le « nouveau réseau de proximité » est évoquée. Aucune réaction de la Direction sur cette fiche puisque nous passons directement à l'examen de la suivante.

Solidaires Finances Publiques s'indigne du mépris ostensible affiché par cette Direction à l'encontre des agents du département et notamment des conséquences majeures sur la santé et la sécurité des agents des mesures prévues par ce projet.

Le compte-rendu de la visite par le CHSCT des services impactés par les travaux de désamiantage à la Cité Administrative est ensuite examiné. La Direction reconnaît enfin que les conditions du déménagement n'étaient en rien satisfaisantes, notamment quant à la propreté des lieux et l'exiguïté des locaux. Solidaires Finances Publiques se félicite de ce mea-culpa inhabituel mais sera très vigilant concernant la réinstallation des agents concernés.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) présente alors son rapport de la visite effectuée sur le site de Narbonne.

De nombreux dysfonctionnements sont retracés :

- danger électrique : présence de multiples non-conformités.
- Sécurité incendie : archives situées à proximité du chauffage et des néons, pas d'exercice d'évacuation incendie assez récent. Monsieur Maynaud, dans son rôle habituel de comique, indique que les Gilets Jaunes ont empêché tout exercice de ce type !
- Vérification et maintenance de l'ascenseur non réalisées.
- Pas de protection sur le toit-terrasse : nous espérons que, sur ce point, la réponse ne sera pas similaire à la situation identique vécue à la Cité Administrative à savoir « devis en cours » !

Solidaires Finances Publiques se montrera très attentif aux suites données par la Direction sur ces aspects essentiels de santé et de sécurité au travail. Nous préférierions ne pas avoir à transmettre au CHSCT ministériel le dossier de Narbonne pour absence de réponses aux observations comme nous serons contraints de le faire pour les sites de Carcassonne et Limoux.

A l'occasion de l'examen du suivi du budget du CHSCT, nous découvrons de nouveaux devis déposés par la Direction après la pause méridienne. En particulier, un devis daté du 18 juillet 2019 propose de mettre à la charge du CHSCT la climatisation du logement du concierge de la Cité Administrative. Les organisations syndicales sont effarées par cette méthode consistant à présenter des documents en séance sans transmission préalable pour étude.

Il ne saurait être question pour les représentants syndicaux du CHSCT de financer la climatisation d'un seul local, la situation de la Cité Administrative en la matière devant faire l'objet d'un projet global.

Nous proposons donc plutôt de débiter dès à présent les travaux de rafraîchissement du site avec les crédits du CHSCT restant disponibles.

Concernant les principales actions financées en 2019, plusieurs opérations importantes sont à signaler :

- Sécurité Incendie à Limoux pour 15 525€.
- Réfection de sanitaires à la Cité Administrative pour 11 973€.
- Formations pour 14 699€.

Pour les crédits restant à dépenser sur l'exercice 2019, les organisations syndicales demandent l'établissement d'un devis pour réaliser un mur anti-bruit au pool téléphonique du SIP de Narbonne, ainsi que la rénovation et la mise aux normes des sanitaires de l'Hôtel des Finances de Narbonne.

Lors des questions diverses, Solidaires Finances Publiques souhaite évoquer un incident survenu au SIP de Carcassonne : un usager a, en effet, sorti un couteau dans le hall d'accueil. Madame Goutaudier indique qu'elle n'est pas au courant de cette information, semblant même mettre en doute sa véracité. Plutôt que de minimiser les faits ou de se voiler la face, il conviendrait que la Direction accède enfin aux demandes récurrentes de Solidaires Finances Publiques, à savoir la mise en place d'un portique de sécurité à l'entrée de la Cité Administrative, outil de prévention indispensable depuis le transfert des amendes au SIP de Carcassonne en février 2019. Madame Goutaudier se déclare disposée à évoquer cette proposition lors d'un prochain CHSCT : nous ne pouvons que nous satisfaire de cette volte-face de la Direction locale.

Enfin, nous souhaitons aborder la déliquescence de l'action sociale dans ce département. En effet, l'Aude ne dispose plus d'un médecin de prévention attiré depuis plus d'un an, l'assistante sociale assure, outre ses fonctions dans notre département, l'intérim en Ariège et fera valoir prochainement ses droits à la retraite et la déléguée à l'action sociale est actuellement en congés maladie.

Madame Goutaudier constate cette réalité mais indique que « c'est la faute à pas de chance » !

Solidaires Finances Publiques s'indigne de ces propos irresponsables.

Il est désormais temps pour la Direction, plutôt que d'expédier les instances paritaires pour profiter pleinement de petits fours et champagne aux frais du contribuable, de se préoccuper plus sérieusement des conditions de travail des agents du département de l'Aude.